

Trois frontières

SAINT-LOUIS Conseil municipal

État d'urgence climatique : la Ville prend position

Jean-François OTT



La chaufferie urbaine de Saint-Louis, la centrale à cogénération biomasse gérée par R-CUE est un solide argument dans le bilan vert de la ville. Archives DNA /Jean-Francois OTT

Les élus de Saint-Louis, réunis jeudi soir, ont pris une motion pour la proclamation de l'état d'urgence climatique. Une déclaration qui fait suite et qui précède un certain nombre d'actes tangibles, dont le recours à une électricité 100 % verte, décidé jeudi soir. On va donc au-delà de la simple parole...

Un individu étire ses jambes au soleil de Bâle, ce vendredi matin, et se replonge dans sa lecture. Un peu plus loin, le pont de la Mittlerebrücke se pare de mille manifestants tonitruants, des jeunes remontés contre l'inertie des gouvernements face à ce changement climatique dont l'évidence se confirme jour après jour. Bâle où, le 20 février dernier en réponse aux manifestations similaires, le grand conseil a voté une résolution qui proclame l'urgence

climatique comme priorité absolue. Une première pour une ville de cette importance. En Alsace, Mulhouse a fait de même au mois de mai dernier. Mais rares sont les communes à avoir pris position pour reconnaître au changement climatique toute sa place dans le concert des décisions municipales importantes.

Réunis jeudi soir en conseil municipal, les élus de Saint-Louis ont adopté à l'unanimité une démarche similaire, une motion pour la proclamation de l'état d'urgence climatique. « Nous reconnaissons que l'atténuation des effets du changement climatique et de ses graves conséquences est une tâche de la plus haute priorité », « nous donnerons priorité chaque fois que possible aux entreprises qui atténuent le changement climatique », prévoit notamment cette motion.

« Des dégâts monstrueux à la suite des intempéries, une biodiversité qui s'effondre, c'est une réalité du quotidien, décline l'adjoint Philippe Knibiely. Les jeunes descendent dans les rues et demandent des comptes, les citoyens forment des groupes qui nous demandent d'agir (la création à Saint-Louis, au début de ce mois de septembre, du collectif « Urgence climatique des Trois frontières » en est un exemple, NDLR). Il nous faut agir localement, et dans ce domaine, Saint-Louis a considérablement avancé, nous sommes par exemple la première collectivité d'Alsace à avoir obtenu le label [Cit'Ergie](#) et à le maintenir, quand d'autres, comme Mulhouse récemment, n'ont pu le conserver. Cette motion vise à rappeler que nous sommes pleinement conscients de ces enjeux, et que nous appelons chacun à agir sans fatalisme mais avec détermination. »

« Nous avons une obligation pour l'avenir de notre ville », relaie Jean-Marie Zoellé, maire d'une commune qui inscrit « ville d'avenir » sur le fronton de ses institutions. « À nous de nous engager avec nos moyens et à notre échelle, le combat ne fait que commencer pour conserver une belle qualité de vie. »

Si Saint-Louis s'engage dans une telle motion en espérant toutefois qu'elle pèsera d'un poids certain – notamment dans les attributions de marchés aux entreprises en fonction de critères non seulement financiers mais également

environnementaux —, la Ville peut se targuer de le faire en s'appuyant sur une série d'actions qui lui confèrent une légitimité plus importante. Citons le label Cit'Ergie donc, au nom duquel près de 80 actions ont été entreprises depuis 2015, dont la planification énergétique et le redéploiement du réseau de chaleur avec l'objectif de réduire la facture d'énergie de la ville ainsi que d'un maximum de logements ; le label Territoire à énergie positive pour la croissance verte attribué en 2017 ; la rénovation des bâtiments publics les uns après les autres, en s'appuyant sur un atout de taille, la centrale de cogénération biomasse gérée par R-CUE (anciennement EBM). La Ville s'est également engagée dans l'objectif « ville neutre en carbone d'ici 2050 ».

Dernier exemple en date, validé également ce jeudi soir : dans le cadre du label Cit'Ergie, le dispositif d'aide financière en faveur de l'habitat sera élargi aux particuliers qui souhaitent s'équiper d'une chaudière à granulés bois. Soit une aide de 500 € pour une maison individuelle.

Il sera également possible pour les copropriétés de bénéficier d'une aide pour le raccordement au réseau de chauffage urbain ou pour les installations photovoltaïques en autoconsommation collective, « autant d'actions financées grâce aux économies que nous réalisons sur notre éclairage public, ce qui représente 135 000 € par an », précise Philippe Knibiely.

Enfin, le conseil municipal a décidé d'imposer à ses futurs fournisseurs d'électricité le recours à une énergie 100 % renouvelable. « L'électricité qui alimentera la commune sera donc entièrement verte d'ici le mois de novembre prochain » garantit l'adjoint Bernard Schmitter.